

CCAS DE CHAMBERY

PROCES VERBAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six et le mercredi quinze juillet à 11 heures, le conseil d'administration du CCAS de Chambéry, convoqué légalement par lettre adressée le 08 juillet 2026 à chacun de ses membres, s'est réuni à son siège, sous la présidence de M. Thierry REPENTIN, Président du CCAS.

Etaient présent(e)s :

M. REPENTIN, Président du CCAS

Mme DESROCHES-AFCHAIN, Vice-Présidente et M. PAUCHET (Vice-Président délégué)

Mmes ALVERNHE, GAGNIEUX, MARTIN, TAMBURINI

MM GROLLIER, LASSAUNIERE, LEROY, VANLEMMENS

Etaient excusé(e)s :

Mmes BRUSSON (donne pouvoir Mme MARTIN), KREUTER, MICHAL

MM BARNET, GACHET (donne pouvoir à Mme TAMBURINI), GODET

Pour l'administration :

M. FILLIOL, directeur par intérim, Mme BERNARD-PEYRE (directrice de l'administration générale), Mme BOREL (directrice générale adjointe Solidarité, Citoyenneté et Proximité - Ville de Chambéry), Mme DI CICCIO (assistante administrative)

Après constatation du quorum et des pouvoirs, M. REPENTIN propose d'aborder les sujets inscrits à l'ordre du jour.

	TITRE	RAPPORTEUR	DEBAT	VOTE	DECISIONS
1.1	BUDGETS M57 ET M22 – MISE A JOUR DES DUREES COMPTABLES D'AMORTISSEMENT	F. FILLIOL	F. FILLIOL indique qu'il est proposé d'ajouter des catégories dans le document qui fixe les durées d'amortissement, liées notamment à l'ouverture de la pension de famille Le Cairn. Le président ajoute que cette nouvelle pension s'inscrit dans la continuité de la fermeture de la résidence sociale des Epinettes en 2024 (180 logements) située sur la commune de Barby.	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés : - Approuve la création des catégories d'achat et leur durée comptable d'amortissement respective présentées
1.2	REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER DU CCAS DE CHAMBERY	F. FILLIOL	Le diaporama présenté en séance est joint en annexe du compte-rendu. F. FILLIOL indique que le règlement budgétaire et financier doit être adopté avant le vote du budget ou avant toute décision modificative qui suit le renouvellement du conseil d'administration. T. REPENTIN dit que c'est un document intéressant et invite chacun à le lire. Il permet de comprendre pourquoi les dossiers passent dans les instances, le cheminement des décisions, et la façon dont elles sont prises collectivement. Il permet de travailler sur les années à venir.	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés : - Approuve le règlement budgétaire et financier présenté en annexe de la présente délibération,
2.1	PENSION DE FAMILLE CALYPSO : SORTIE « VACANCES » ET TARIF ASSOCIE	F. FILLIOL	F. FILLIOL présente le projet de sortie d'une journée à Annecy pour 10 résidents de Calypso. T. REPENTIN tient à remercier les services pour le travail d'organisation de cette sortie. Mme MARTIN souhaite savoir comment est organisée la vente de repas et d'objets. F. FILLIOL répond qu'un repas est organisé à l'initiative des résidents, avec l'aide des agents de la structure. L'invitation est transmise aux élus, cadres agents et partenaires du CCAS. S. DESROCHES-AFCHAIN précise que certains résidents sont doués pour la couture. Ils vendent les objets réalisés par leurs soins.	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés : - Approuve l'organisation de la sortie proposée ci-dessus aux résidents de Calypso le 3 septembre 2026. - Approuve la tarification applicable à chaque résident pour cette sortie soit 30 € par résident.
2.2	SERVICE ANIMATION : TARIFICATION ANIMATIONS 2EME SEMESTRE ET SEJOUR OCTOBRE 2026	F. FILLIOL	F. FILLIOL présente les projets de sorties et d'animations proposées sur la fin d'année 2026. Mme MARTIN demande qu'elle est la proportion entre les participants chambériens et ceux hors Chambéry. F. FILLIOL indique qu'elle est de 80 / 20. Elle souhaite savoir si ce sont toujours les mêmes qui participent. F. FILLIOL répond qu'il y a un noyau dur, au-delà c'est en fonction des appétences. M. MARTIN demande comment est faite la communication sur ces activités. F. FILLIOL explique que le livret est envoyé aux bénéficiaires par le service animation. L'information est également diffusée via le site internet de la ville. G. BERNARD-PEYRE précise qu'il est aussi distribué dans les mairies de quartier.	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés : - Approuve l'organisation et la tarification des sorties de septembre à décembre 2026 proposées par le service animation du CCAS

			S. DESROCHES-AFCHAIN ajoute que ces animations ne sont pas destinées à accueillir un trop grand nombre de participants.		
	INFORMATION MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DE LA VILLE AUPRES DU CCAS	T. REPENTIN	T. REPENTIN rappelle que le CCAS de Chambéry est un CCAS important avec une quinzaine de services. Il incarne la politique communale de solidarité avec toutes les difficultés, notamment financières, que rencontrent tous les CCAS. Jusqu'à fin 2025, il était géré par un directeur général, Gilles Baudoin, qui a choisi de quitter l'établissement pour d'autres projets professionnels. Depuis, la direction par intérim est assurée par F. FILLIOL. T. REPENTIN explique qu'il a souhaité que soient étudiées plusieurs options de gouvernance dont une avec une direction partagée ville/ccas. C'est cette option qui a été choisie après un travail sérieux conduit conjointement par l'équipe de direction du CCAS et D. Borel. Cette décision a fait l'objet d'une présentation à l'ensemble des cadres du CCAS le 11 juin dernier. La directrice générale adjointe à la Solidarité, Citoyenneté et Proximité, Daphné Borel, assurera à partir du 1^{er} septembre prochain cette double responsabilité (40% CCAS – 60% Ville). En parallèle, des soutiens seront apportés à l'organisation du CCAS sur la partie commande publique et ressources humaines T. REPENTIN tient à souligner que ce seront deux responsabilités bien distinctes étant donné le fonctionnement propre à chaque collectivité. Cependant, cette décision apportera une certaine cohérence dans l'application de la politique sociale de la ville. C'est ce qui explique le rapport d'information concernant la mise à disposition de D. BOREL qui se fait à titre onéreux. Cela permettra également de répondre à certaines interrogations de la Chambre Régionale des Comptes. L'analyse des besoins sociaux qui doit être réalisée prochainement permettra de parfaire la définition du projet de mandat solidarité. L'information sera présentée de la même manière au conseil municipal qui se tient ce soir. D. BOREL indique que jusqu'à présent elle siégeait au Conseil d'Administration en tant que représentante de la ville. A partir du 1^{er} septembre, elle siégera en tant que directrice du CCAS S. DESROCHES-AFCHAIN ajoute qu'elle a participé à la réflexion, qu'elle a porté cette orientation car s'était interrogée sur le manque de lien entre la ville et le CCAS. Elle estime que cela fait sens. Elle précise que ce sont bien deux instances distinctes, et que D. BOREL a toutes les compétences pour accompagner l'organisation. Elle se réjouit pour le CCAS car les temps sont compliqués pour le champs social et le CCAS a besoin d'un appui politique fort. MN ALVERNHE demande pourquoi la convention de mise à disposition est établie jusqu'au 28 février 2028. D. BOREL explique qu'habituellement les conventions de mise à disposition sont établies pour 3 ans. Cependant, son détachement sur emploi fonctionnel sur son poste à la ville allant jusqu'en 2028, il s'agit de rester en cohérence. Elle indique qu'elle présentera lors du prochain Conseil d'Administration les enjeux du CCAS.		
	APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 JUIN 2026	T. REPENTIN			Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés approuve le procès-verbal de la séance du 12 juin 2026

Compte-rendu des décisions de la Commission Permanente :

M.MARTIN souhaite savoir ce qui justifie les refus.

S. DESROCHES-AFCHAIN explique que les motifs de refus sont différents selon qu'il s'agisse de demandes d'aides ou demandes d'admission en établissement. Pour les admissions en résidences autonomie, on peut être confronté à des situations de handicap qui ne relèvent pas de la compétence des établissements car ils ne sont pas médicalisés. Ce sont les travailleurs sociaux qui font les dossiers. Les services vont rencontrer la personne mais la décision doit être formalisée en commission permanente.

F. FILLIOL ajoute que, si lors du rendez-vous, on constate un problème, une orientation sera préconisée. La décision sera validée par la CP.

JM LASSAUNIERE indique que la CP a soulevé la possibilité de ne pas connaître l'avis des professionnels tout de suite, afin d'être moins influencé.

R. LEROY estime que ce qui est présenté en réunion est intéressant car il y a toujours une réorientation proposée.

Actes passés :

B. GROLLIER souhaite savoir pourquoi certaines formations ne concernent qu'un seul agent. Il estime que c'est dommage dans la mesure où la formation est intéressante.

F. FILLIOL explique que le coût indiqué est pour un agent, si plusieurs agents étaient concernés, le coût serait multiplié d'autant.

G. BERNARD-PEYRE indique que le CCAS cotise au Centre National de la Fonction Publique Territoriale qui propose un catalogue de formations qui sont choisies en priorité. Cependant, pour des formations très particulières, hors catalogue, on essaye de trouver plusieurs prestataires. La formation sur la maladie de Parkinson ne concerne qu'un seul agent car il n'y a qu'un ergothérapeute au CCAS. Par ailleurs, compte tenu de nos métiers et de la continuité de service à assurer, cela peut être difficile de mobiliser plusieurs agents sur une formation en même temps.

T. REPENTIN indique qu'un renouvellement d'administrateur doit intervenir concernant le représentant de l'association des Restos du Cœur.

Le prochain conseil d'administration se tiendra soit le 11 septembre soit le 02 octobre matin. La date sera confirmée d'ici la fin de semaine.

La prochaine commission permanente aura lieu le 13 août à 9h.

La séance est clôturée à 12h20